

## Pour la sauvegarde des mares bourguignonnes

# Le Refuge Mare existe

Amphibiens, crustacés, libellules... autant de petites bêtes qui ont besoin de milieux humides, devenus rares. Un outil participatif permet de leur venir en aide.

QUESTIONS DE NATURE

Entretien avec Lisa Leprêtre\*  
www.bourgogne-franche-comte-nature.fr

**D**epuis 2017, la Société d'Histoire naturelle d'Autun développe le concept de Refuge Mare.

■ **Pourquoi vouloir protéger les mares ?** Les mares ont majoritairement été créées par l'Homme pour répondre à des besoins, comme l'abreuvement du bétail. De nombreuses espèces s'y sont adaptées ou y ont trouvé refuge suite à la disparition de zones humides. C'est un habitat d'une grande biodiversité. La Bourgogne est historiquement particulièrement riche en mares. Au cours de ces vingt dernières années, on estime cependant que leur nombre a baissé de plus de 20 %. Parmi les mares restantes, on constate une dégradation des milieux, notamment une baisse de la qualité de l'eau.

**Ne pas combler sa mare, ne pas employer de produits phytosanitaires ne pas y introduire de poissons**

En 2008, le programme Réseaux mares de Bourgogne a été lancé par le Conservatoire d'Espaces naturels de Bourgogne, la Société d'Histoire naturelle d'Autun (SHNA), le Conservatoire Botanique national et le Parc naturel régional du Morvan. Il a pour objectif de mieux connaître la localisation des mares, leur faune et leur flore, de les protéger, de les restaurer, et de sen-



sibiliser le public. C'est dans ce cadre que le Refuge Mare a été initié en 2017.

■ **Qu'est-ce que le Refuge Mare ?** C'est un outil qui repose sur un conventionnement entre le propriétaire d'une mare et la SHNA. Le signataire s'engage à ne pas combler sa mare, à ne pas employer de produits phytosanitaires et à ne pas y introduire de poissons. La SHNA accompagne le signataire pour une gestion favorable à la biodiversité, lui remet un panneau à apposer devant la mare et des supports explicatifs. À ce jour, près de cent vingt mares sont Refuges en Bourgogne (avec une soixantaine de signataires). Pour étayer le réseau,

la SHNA démarche les propriétaires de sites abritant des espèces patrimoniales menacées comme la rainette verte, le triton crêté ou le triton marbré. Des propriétaires volontaires peuvent aussi s'y inscrire.

■ **Sous quelles conditions peut-on devenir Refuge Mare ?** Tous les types de mares sont acceptés. Il suffit d'avoir un point d'eau dont la profondeur est inférieure à 2 m, n'ayant pas d'organe de vidange, de toute taille. Même des mares bétonnées peuvent être labellisées si elles sont gérées favorablement pour la biodiversité. Un "à sec" temporaire n'est pas, non plus, un obstacle, la faune étant capable d'y faire

face. Particuliers, associations, collectivités, agriculteurs... chacun est invité à s'engager avec le Refuge Mare. Les éleveurs peuvent notamment être des partenaires importants, car beaucoup de mares bourguignonnes se situent dans les prairies bocagères. L'intérêt de devenir Refuge Mare est double, car une mare accueillante pour la biodiversité favorise une eau de bonne qualité, profitable au bétail. ■

(\*) Chargée de mission conservation à la Société d'Histoire naturelle d'Autun.

➔ **Contributions.** Rubrique coordonnée par Daniel Sirugue, Rédacteur en chef de *Bourgogne-Franche-Comté Nature* et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan. Illustration : Gilles Macagno.

■ NATUREXPRESS

### Le mot de l'expert

**Lisa Leprêtre.** Pourquoi les poissons sont-ils problématiques dans les mares ? Il est rare qu'un poisson se retrouve de façon



**SPÉCIALISTE.** « Il est préconisé d'enlever les poissons des mares, ou de ne pas en mettre. » PHOTO BFCN

naturelle dans une mare, étant donné l'absence de connexion avec de l'eau courante et la capacité de dispersion limitée des poissons. Ce sont des prédateurs particulièrement voraces dont l'impact est trop important pour ce type de milieu. Une mare contenant des poissons a une biodiversité considérablement appauvrie, c'est pourquoi il est préconisé de les enlever ou de ne pas en mettre pour permettre à d'autres espèces (amphibiens, insectes...) de subsister et pour devenir Refuge Mare. ■

### Pour en savoir plus...

À lire. Retrouvez des informations complémentaires sur

le Refuge Mare dans le n° 27 de la revue *Bourgogne-Franche-Comté Nature*. Pour devenir Refuge Mare, rendez-vous sur la page <http://faune.bourgogne-nature.fr/fr/refuge-mares-688.html> ou contactez la SHNA au 03.86.78.79.44.



### L'actualité de BFCN

**Doubs.** Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, une belle exposition est à voir au Muséum-Citadelle de Besançon : *Le Doubs voyage... une rivière à partager*. Elle court jusqu'au dimanche 20 septembre. Entrez dans l'intimité de la rivière, au plus près de ses mystères. ■

### ➔ AU SOMMAIRE DE LA SEMAINE PROCHAINE



#### Questions de Nature

**La dynamique des populations.** Pour contrôler ou protéger des espèces sauvages, les scientifiques cherchent à comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les fluctuations de leurs populations. ■

#### PAS SI BÊTE ■ Rendez-vous avec nos amies les bêtes

Avec cette rubrique, retrouvez les conseils et les bonnes attitudes à adopter avec les chats et les chiens. Et les offres d'adoption en lien avec les refuges de la Nièvre. ■



**POACÉES.** Miscanthus, une vivace vigoureuse décorative huit mois sur douze.

#### Le Jardin de Capucine

**Poacées.** Stipa, Pennisetum, Carex, Miscanthus, Phalaris sont très appréciées dans les jardins. Elles offrent légèreté, naturel, esthétique. Au printemps c'est le moment de diviser et replanter ces vivaces au charme indéniabable. A lire dimanche. ■